



Jean-François Blanc - Gourre - 63600 – Ambert - tel 04 73 82 18 75  
e-mail : cactusjeffco@aol.com

## CONDITIONS TECHNIQUES

Le groupe peut fournir la sonorisation adaptée à des salles de dimensions moyennes (diffusion JBL 2\*280 Watts et sub Montarbo 450W) et les éclairages (4 K). Dans ce cas, prévoir une alimentation électrique (10 A) **avec une bonne prise de terre** à proximité de la scène.

L'organisateur peut également ne fournir que la partie puissance pour la façade, la formation fournissant le matériel complémentaire. Dans ce cas, veuillez préciser au responsable de la formation le type d'entrées sur l'amplificateur de puissance.

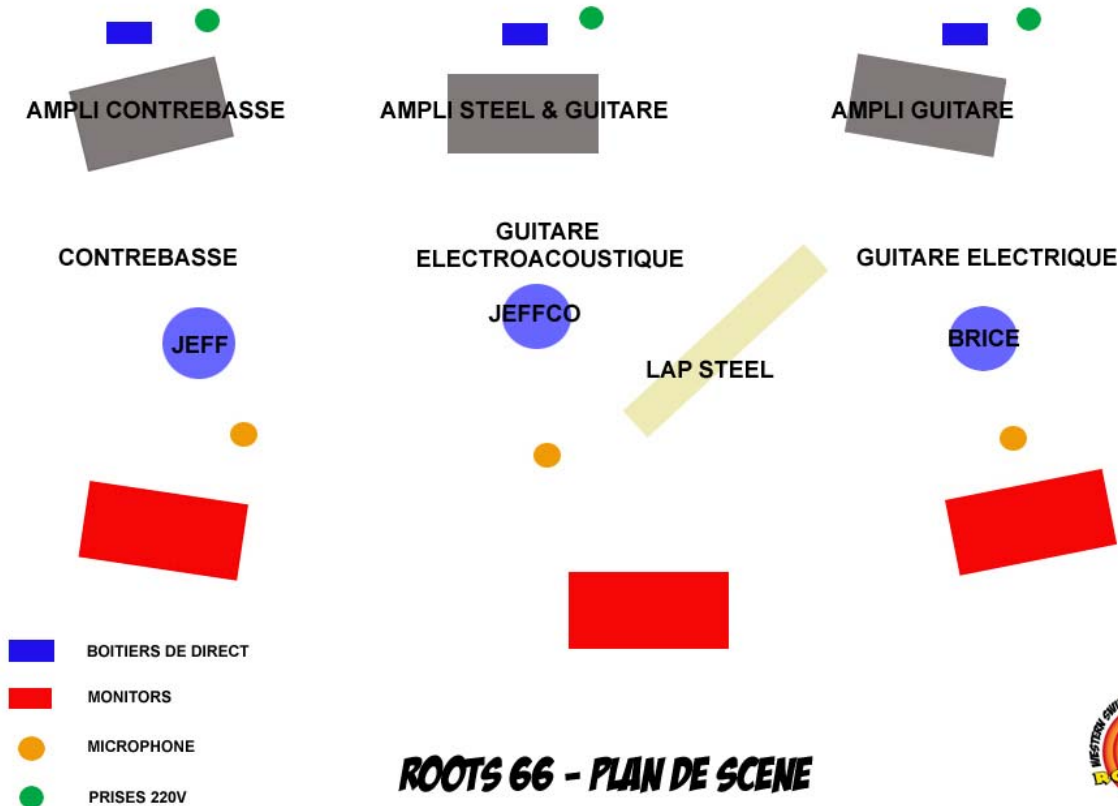
Dans le cas où l'organisateur fournit la sonorisation, elle sera de bonne qualité, et comportera, outre la console de mixage, les amplificateurs, et les colonnes de sonorisation :

- une unité de réverbération - 3 boîtiers de direct (D.I) ou entrées « ligne » - 3 micros type SM58 - 3 pieds de micro avec perche - 3 retours de scène type bain de pieds.

L'organisateur doit faire attention à fournir tous les câbles nécessaires aux branchements sur scène, ainsi qu'une quantité suffisante de rallonges électriques. Il veillera également que le moins possible de câbles passent au milieu de la scène, ceci afin de ne pas gêner les musiciens lors de leur prestation scénique.

L'organisateur doit inclure dans son planning 1 heure pour le montage et le soundcheck.

Les systèmes façade & scène devront être prêts à l'emploi lors de l'arrivée du groupe sur le lieu du concert.





Jean-François Blanc - Gourre - 63600 – Ambert - tel 04 73 82 18 75  
e-mail : cactusjeffco@aol.com

**SCENE :**

Ouverture minimum 5 m. - Profondeur 3 m. - La scène devra être surélevée d'au moins 30 cm., être plane, lisse d'un seul niveau, en bois ou en béton. En extérieur elle devra être couverte en totalité.

**REGIE SON :**

L'emplacement de la console de son devra être impérativement située au centre de la salle à une dizaine de mètres de la scène. L'ingénieur du son sera placé à la même hauteur que le public.

**LUMIERES :**

L'organisateur est libre d'organiser la gestion des lumières comme il l'entend. Il doit toutefois faire attention que tous les spots soient fixés de façon à assurer la sécurité des personnes à proximité.

**PERSONNEL :**

L'organisateur met à disposition du groupe :

- un ingénieur du son responsable du système
- un ingénieur du son pour gérer le système de la scène si il y a une table de mixage à proximité de celle-ci pour la gestion des retours.

**SECURITE :**

L'accès de la scène sera interdit à toute personne étrangère au groupe ou aux techniciens du début de la balance à la fin du passage du groupe.

**LOGE :**

L'organisateur met à disposition du groupe une loge où le groupe pourra laisser ses effets personnels en toute sécurité et se changer.

**RESTAURATION :**

L'organisateur doit faire attention dans son planning, que le repas chaud soit servi au plus tard 1h30 avant le concert. Il est aussi possible que le groupe mange après le concert.

**LOGEMENT :** (uniquement si précisé sur le contrat) :

Il incombe à l'organisateur d'organiser le logement pour 3 personnes (3 singles) dans un hôtel type \*\* avec si possible les chambres au rez de chaussée. Ne pas oublier le petit déjeuner pour 3 personnes.

**PARKING :**

Une place pour garer un véhicule sera gardée près du lieu de la représentation.

**PAIEMENT :**

Le cachet demandé pour un concert comprend une partie de salaire et les frais de transport. Le montant arrêté est donc TTC. Ce montant sera versé au responsable de la formation, au plus tard 30 minutes après le concert.

N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement complémentaire.

Jeff BLANC